

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 26 (1890)
Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVI^e Année



1^{er} JUILLET 1890

N^o 13


L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : **Partie générale :** Le médecin des écoles. La réforme de l'orthographe (fin). — **Chronique scolaire :** Genève. Vaud. Neuchâtel. — **Exercices scolaires :** Langue française. Histoire. Problèmes pour les sociétaires.

 Le **Comité central** tiendra sa séance annuelle réglementaire le 5 juillet, à Yverdon. Le choix de cette date et de cette ville lui permettra de s'associer spontanément et avec lui la Société pédagogique de la Suisse romande à l'hommage solennel que le monde de l'école s'apprête à rendre à Pestalozzi.

E. C.

PARTIE GÉNÉRALE

Le médecin des écoles

En décrétant pour les enfants l'obligation de fréquenter l'école primaire, l'État contractait de son côté le devoir de leur donner une instruction correspondant à leur âge. Il s'en est acquitté avec des succès toujours croissants. Mais l'enseignement proprement dit une fois organisé, on n'a pas tardé à réfléchir que là ne se borne pas le rôle de l'État, et que puisqu'il se charge des enfants pendant un cinquième ou même un quart de leur existence de chaque jour, il est responsable pendant ce temps non-seulement de l'accroissement de leur savoir, mais aussi du développement de leurs forces physiques et morales.

En ce qui concerne la santé physique des enfants, qui seule nous occupera dans cette étude, quels sont les résultats obtenus par l'école publique ? A cette question surgissent pour répondre la myopie scolaire, le goître scolaire, la phtisie, la scoliose, la danse de St-Guy, (chorée) les maladies épidémiques dont l'école passe pour être le foyer de propagation le plus actif, le sur-

menage intellectuel, et tous les phénomènes morbides indéfinis dus à un affaiblissement graduel et héréditaire du système nerveux : lugubre cortège qui plonge dans le deuil le cœur du père et de la mère dont l'enfant va être soumis à la loi d'obligation. Qu'il y ait de l'exagération dans les reproches adressés à l'organisation actuelle, nul ne le conteste. De ce qu'un enfant est écolier, on en conclut qu'il devient myope ou qu'il prend la rougeole parce qu'il est écolier. Cependant nous savons bien des enfants qui étaient déjà myopes à leur entrée à l'école, et il n'est pas déraisonnable de penser que les maladies épidémiques peuvent se transmettre par le contact que les enfants ont entre eux en dehors de la classe. D'une manière générale, la complexion plus délicate des enfants est due en bonne partie à l'hérédité. C'est une loi physiologique que les caractères distinctifs d'une race ou d'une espèce s'accroissent de génération en génération. Si donc les parents sont des victimes de la grande névrose du siècle (et qui peut se vanter d'être indemne ?), les enfants seront plus affaiblis encore et offriront moins de résistance aux germes morbides qui les menacent de tous côtés.

La part de l'exagération équitablement faite, celle de l'école est encore bien grande, et c'est ce qui nous effraye. Si l'Etat est fondé à dire : « Vous n'avez pas le droit de laisser vos enfants dans l'ignorance ; vous me les enverrez pour les instruire », — les parents n'ont-ils pas raison de répondre : « C'est bien. Mais nous vous envoyons des êtres faibles ; ils ont besoin de lumière, d'un air pur, d'une température normale ; vous n'avez pas le droit de les enfermer dans des salles où il fait sombre, où ils ont froid, où ils respirent un air chargé de miasmes. Nous vous remettons des enfants à l'âge où la croissance est rapide et où l'évolution organique a une importance capitale ; vous n'avez pas le droit de les asseoir sur des bancs où le corps est abandonné à lui-même, où il s'affaisse, au détriment du développement des organes internes. Nous vous confions des enfants joyeux et pleins de vigueur ; vous n'avez pas le droit de les soumettre à un régime débilitant, de laisser s'atrophier leurs forces physiques, de les mettre en danger de contracter des maladies et des vices, d'exiger de leurs jeunes cerveaux plus qu'ils ne peuvent donner, d'éteindre en eux, au lieu de l'aviver, la flamme de la vie intellectuelle et morale par la compression à outrance, par l'exagération d'une discipline sans élasticité et contraire à la nature, par un enseignement parfois sans âme, et de nous les rendre au bout de quelques mois pâles, amaigris, énervés, déprimés, craintifs, dégoûtés de la vie d'enfant. Nos enfants ? Pour nous, c'est notre chair et notre sang, c'est l'espoir de notre vieillesse, c'est la noble et légitime ambition de nous voir revivre en eux plus forts et meilleurs. Pour vous, c'est la patrie de demain. Avez-vous fait votre devoir, dites, quand vous avez développé leur intelligence au détriment

de leur corps ? Et à supposer même que vous n'avez porté aucune atteinte à leur développement physique, est-ce assez, dites, que de ne leur avoir pas fait du mal ? Puisque vous nous les prenez de force, ce doit être pour leur bien, et pour nous les rendre plus sains de corps et d'âme. Est-ce là ce que vous faites ? » — Législateurs et hommes d'école, frappons-nous la poitrine : ce n'est pas là ce que nous faisons.

Eh bien ! c'est ce que nous devons faire à l'avenir et dès aujourd'hui. Si l'école veut être, à côté de la famille, le sanctuaire de l'éducation, elle doit sauvegarder avant tout la santé des enfants. Et quand les parents sauront que l'école est salubre, confortable, agréable même, que les écoliers y sont entourés de tous les soins nécessaires et s'y développent intégralement et conformément à leur nature, n'y enverront-ils pas leurs enfants en toute confiance, et ceux-ci n'y viendront-ils pas avec joie ? — Mais pour réaliser cet idéal, qui peut provoquer les réformes et les améliorations nécessaires, et qui aura qualité pour parler au nom de l'hygiène et de la science médicale, si ce n'est un médecin ? De là, la nécessité d'un médecin qui s'intéresse aux écoles, non comme simple membre de la commission scolaire, mais comme médecin des écoles, ayant sa tâche bien déterminée, devant une partie de son temps à ses fonctions et revêtu d'une autorité spéciale.

N'est-ce pas une preuve de la lenteur du progrès dans le domaine de l'éducation que nous devons plaider chez nous la cause du médecin des écoles vingt-cinq ans après la publication de l'*Hygiène scolaire*, l'ouvrage devenu classique de notre concitoyen M. le Dr Guillaume ? Ce petit livre, « qui attira l'attention de toute l'Europe » (Dr Duval), a ouvert les yeux à tous ceux qui s'inquiètent des graves défauts de l'école relativement à la santé des enfants. Il est cité dans tous les traités d'hygiène qui ont paru dès lors et qu'il a inspirés peut-être. Au dehors, il a provoqué un mouvement de réaction contre l'idée moyen-âge que l'école devait être dure à ceux qui venaient sucer la moëlle de la science, et un mouvement d'action en faveur d'une organisation plus rationnelle et plus humaine de l'école populaire. Le mouvement s'est propagé en France, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, aux États-Unis ; plusieurs cantons suisses se sont laissé entraîner et s'en félicitent. Dans le canton de Neuchâtel, l'opinion publique, émue au premier abord, s'est préoccupée surtout des bâtiments scolaires : sur leur façade on a mis un luxe qui ne laisse pas soupçonner le peu de confort de l'aménagement intérieur. Quant au reste, sauf quelques améliorations dues à l'initiative d'une commission d'éducation ou d'un instituteur, nous sommes encore dans les vieux errements.

Nous y sommes restés d'autant plus volontiers que tout progrès dans ce domaine cause généralement des frais devant les-

quels on a reculé: nos divers budgets ne se prêtent guère à inscrire de nouvelles rubriques aux dépenses, et il faut le dire aussi, nous préférons les progrès tangibles et visibles, qui se réalisent sous la forme d'une nouvelle route, d'un établissement hospitalier, d'une école professionnelle, à ceux, plus abstraits, qui se traduisent par une amélioration dans les conditions de la vie, par une hygiène mieux entendue, par un système d'éducation plus rationnel, et dont les résultats, du domaine moral, ne sont perceptibles qu'après plusieurs années. La loi neuchâteloise, celle de 1889 comme celle de 1872, n'émet de prescription qu'au sujet du maximum des leçons hebdomadaires et des semaines de vacances. Le règlement général entraina un peu plus dans le vif de la question en ordonnant le renvoi des élèves dont la présence en classe constituerait un danger pour leurs camarades. C'est peu de chose, on l'avouera, en présence d'une matière aussi riche, et le règlement actuel ne renferme même plus cette disposition dictée par la prudence. Quant au règlement de 1886 sur les maladies contagieuses, on nous permettra de le passer sous silence; il est d'une application très difficile, et il a produit des résultats diamétralement opposés à ceux qu'on en attendait. ¹⁾

Mais si Neuchâtel restait stationnaire ou à peu près, on marchait, nous l'avons déjà dit, dans les autres cantons et dans les autres pays. Tandis que les médecins réclamaient une inspection médicale régulière des écoles, les autorités municipales de plusieurs villes l'organisaient, rivalisant ainsi de zèle éclairé et de philanthropie avec les hommes de la science. C'est, sauf erreur, au congrès d'hygiène tenu à Genève en 1882, que furent pour la première fois présentées et adoptées des thèses concluant à la création de médecins scolaires. Dans la séance du 6 septembre, présidée par M. le Dr Duval de Genève, M. le Dr Cohn de Breslau fit connaître un travail se terminant par des conclusions que nous croyons devoir transcrire, à cause de leur intérêt historique. ²⁾

« 1. L'Etat doit, avant tout, procéder à une *inspection hygiénique* officielle et complète de tous les locaux d'écoles publiques « ou privées, actuellement employés.

« 2. Le gouvernement nomme: 1° un *médecin scolaire supérieur*, ayant voix consultative et délibérative au ministère de « l'instruction publique; 2° pour chaque province, (canton, département) un *médecin scolaire provincial*, siégeant dans la « Commission scolaire de la circonscription.

« 3. Au début de la réforme hygiénique des écoles, le *médecin scolaire* procédera à l'inspection de toutes les écoles de sa province, et fera fermer rigoureusement toutes les classes trop

1) V. Rapport du Département de l'Instruction publique sur l'exercice 1888, page 170.

2) Quatrième congrès international d'hygiène et de démographie, à Genève. Comptes-rendus et mémoires publiés par M. le Dr Dunant, professeur, secrétaire général. Tome III, pages 432 et s. Genève, H. Georg.

« sombres ou insalubres pour une cause quelconque, à moins que
« des améliorations suffisantes ne puissent y être immédiatement
« exécutées.

« 4. Chaque école peut exercer des influences nuisibles pour
« la santé, donc *chaque école* doit avoir son médecin scolaire.

« 5. *Tout médecin praticien* peut être désigné à ces fonctions
« par l'autorité scolaire.

« 6. Le médecin scolaire doit siéger avec voix consultative et
« délibérative auprès de l'autorité scolaire qui est tenue d'exé-
« cuter ses prescriptions hygiéniques.

« 7. Si l'autorité scolaire résiste à ses prescriptions, le médecin
« scolaire local s'adresse au médecin scolaire provincial, lequel a
« le droit de faire fermer l'école.

« 8. Le même médecin scolaire ne doit jamais avoir à veiller
« sur plus *d'un millier* d'écoliers.

« 9. En cas de construction nouvelle, le médecin scolaire don-
« nera son préavis hygiénique sur l'emplacement et sur les plans
« du bâtiment et surveillera la construction.

« On devra se conformer à ses prescriptions relativement au
« nombre, à la position et à la dimension des fenêtres, aux appa-
« reils de chauffage et de ventilation, aux lieux d'aisances, et à
« l'ameublement des classes.

« 10. Le médecin scolaire doit mesurer tous les élèves au com-
« mencement de chaque semestre, et les placer dans les bancs-
« pupitres, conformément à la taille de chacun.

« 11. Il devra déterminer chaque année l'état de réfraction des
« yeux de tous les élèves.

« 12. Le médecin scolaire doit réduire le nombre des élèves
« dans les classes où existent des places sombres; il doit aussi
« faire changer les *bancs-pupitres* défectueux qui causent une
« attitude vicieuse de l'élève, ainsi que les *livres scolaires* mal
« imprimés.

« 13. Le médecin scolaire a le droit d'assister à toutes les
« leçons, il doit *visiter toutes les classes* au moins une fois par
« mois pendant l'enseignement, et porter principalement son
« attention sur l'éclairage, la ventilation et le chauffage des salles,
« ainsi que sur l'attitude des élèves.

« 14. Il doit être consulté pour l'élaboration des *programmes*
« *d'enseignement*.

« 15. Toute *maladie contagieuse* d'un élève doit être notifiée
« au médecin scolaire. Il n'accordera l'autorisation de revenir à
« l'école qu'après s'être assuré par lui-même que tout danger de
« contagion a disparu et que les effets de l'enfant (livres, cahiers,
« vêtements, etc.) ont été *désinfectés* à fond.

« 16. Lorsque le quart des élèves d'une classe est atteint d'une
« *maladie contagieuse*, le médecin scolaire doit ordonner la ferme-
« ture de la classe.

« 17. Chaque médecin scolaire consigne dans un registre tous les faits intéressant l'hygiène de l'école, et notamment les changements observés dans la vision des élèves. Ce registre sera soumis chaque année au médecin scolaire provincial.

« 18. Les rapports des médecins scolaires provinciaux seront remis au médecin scolaire supérieur qui publiera chaque année un aperçu général de l'hygiène des écoles du pays. »

Ces conclusions furent adoptées en fusionnant les art. 10 et 11.
(A suivre.)

Ed. CLERC.



La réforme de l'orthographe

(FIN)

L'esthétique au surplus n'a rien à craindre des réformes projetées. « L'orthographe anglaise est une orthographe où l'air passe mal, » a dit M. Havet. Les peintures chargées ne sont pas les plus belles. Ne devrions-nous pas considérer comme un idéal la limpidité de l'orthographe espagnole ?

M. Edouard Rod, lui, voit dans la réforme un danger pour notre littérature. Il parle de « massacres héroïques » de nos mots français, s'obstinant à penser qu'on veut le *phonétisme*. Le brillant romancier nous entretient des Précieuses de l'Hôtel Rambouillet, lesquelles avec leurs jolies mains et leurs ongles roses indiquaient à un grammairien du temps les lettres à retrancher : « en galant homme il ne proteste pas ; il écrit, enlève, supprime, rature, en dissimulant à peine un sourire sceptique sous sa moustache Louis XIII. »

« ... Supposez que les partisans de la réforme aient raison. Par quels moyens pratiques arriveront-ils à un résultat ? ... C'est vers l'Académie qu'ils ont levé les yeux.

« L'Académie est une bonne personne, lente, pas très active, douce, pacifique. Elle est assez indifférente aux bruits du dehors.

« Elle a consenti un jour à travailler à loisir à confectionner un bon vieux dictionnaire qu'on recommence quand il est fini, et qui est très respecté, mais peu consulté. — Donc, l'Académie est troublée dans sa quiétude par une pétition. Et voilà qu'au lieu de se moquer d'elle comme on l'a fait maintes fois, on se met à la cajoler, à lui dire des douceurs : vous seule êtes assez puissante pour proclamer l'usage des réformes ; finissez-en donc une fois pour toutes avec ces chinoïseries. »

« Que l'Académie ait le pouvoir d'intervenir, c'est incontestable. Elle pourrait introduire de force les réformes. Mais de ce pouvoir, est-ce que l'Académie voudra en user ? Voilà la question.

« J'imagine que l'Académie mettra la question à l'étude, nommera des commissions et des sous-commissions. M. Havet et ses disciples, calmés par la bonne volonté de l'Académie, attendront avec patience et componction. Pâques viendra, puis la Trinité ; puis encore Pâques, puis encore la Trinité, jusqu'à ce que M. Havet et ses amis pensent à toute autre chose qu'à réformer l'orthographe. ... Puis reviendront d'autres M. Havet, jusqu'à ce qu'enfin la rencontre d'une vulgaire planète réduise en miettes notre pauvre terre où alors il n'y aura plus d'orthographe. »

L'Académie commença son premier dictionnaire en 1638. Chapelain et Vaugelas présentèrent chacun un rapport, et Vaugelas fut nommé rédacteur du Dictionnaire avec un traitement de 2,000 livres payé par l'Etat. Le travail n'allait pas bien rapidement, si l'on en juge par cette épigramme de l'académicien Boisrobert :

Depuis dix ans sur l'F on travaille,
Et le destin m'aurait fort obligé
S'il m'avait dit : tu vivras jusqu'au G.

Le 1^{er} mai 1890 les *Immortels* devaient pourvoir au remplacement d'Emile Augier. Les journaux nous ont appris qu'aucune nomination n'avait pu intervenir après sept tours de scrutin et que le vote définitif ne se ferait très probablement que dans six mois. D'ici là les réformateurs n'ont rien à espérer. MM. Louis Havet, professeur au Collège de France, et Paul Passy, le fils de l'éminent député de la Seine, ont déposé sur le bureau de l'Académie, le mardi 25 mars, la pétition qu'ils avaient organisée en mai 1889. Elle est couverte de plus de 7000 signatures, parmi lesquelles celles de 39 membres de l'Institut, 19 professeurs du Collège de France et des milliers de membres du corps enseignant à tous les degrés ; plusieurs hommes de lettres, éditeurs, hommes politiques, chefs d'imprimerie, fonctionnaires, magistrats, avocats, notaires, ministres des cultes, médecins, ingénieurs, sociétés savantes et d'économie sociale, etc. Une pétition suisse et belge lancée par M. P. Oltramare a réuni 488 signatures, et celle des étrangers professeurs de français 118. Un supplément d'un millier de signatures sera publié prochainement.

« L'Académie, nous apprend M. Rod, a recommencé dernièrement son dictionnaire. Elle en est à la lettre A. Au mot *abandonner*, quelqu'un a proposé de l'écrire avec un seul *n*. Là-dessus, M. Renan, qui se lève rarement de son fauteuil, a protesté avec indignation, et les deux *n* ont été votés. » M. Renan et M. Rod, s'occupent d'autres choses que de l'intérêt de nos enfants. Aussi croyons-nous avec un journal de Lausanne, la *Revue*, que les congrès scolaires ne feront pas mal d'aviser aux moyens de réaliser à l'école les réformes les plus urgentes, et ceci, à la barbe des Quarante, si la logique de nos revendications continuait décidément à être dédaignée en haut lieu. M. Rod parle des petits Tonkinois, des petits Annamites, innocentes créatures pour lesquelles on se rend coupable d'un excès de sensibilité. Notre compatriote va un peu loin : restons en France, en Belgique, en Suisse, et ne faisons pas fi de généreux sentiments à l'égard de notre jeunesse. Et surtout, sachons-le une fois pour toutes : il ne s'agit pas de la phonographie, du phonétisme, mais de la *réforme orthographique*, — on dit également *néographie*, terme auquel on peut donner plus ou moins d'extension sans franchir les bornes de la modération.

« Ce qu'il y a de nouveau dans notre entreprise, c'est que des théoriciens parfaitement consciens, et qui tiennent à connaître leur propre pensée jusqu'au bout, ont tenu aussi à être modérés dans la pratique. Marle au dix-neuvième siècle, Meygret au seizième, avaient été des réformateurs un peu pressés. Ils avaient voulu faire appliquer d'emblée le phonétisme pur, arracher à nos grands-pères des résolutions qui pourront convenir à nos lointains descendants ¹⁾... »

« Toute langue est dans une perpétuelle évolution. A quelque moment que ce soit de son existence, elle est dans un état d'équilibre plus ou moins durable, entre deux forces opposées qui tendent : l'une, la force conservatrice, à la maintenir dans son état actuel ; l'autre, la force révolutionnaire, à la pousser dans de nouvelles directions ²⁾... »

En 1740, l'Académie a supprimé l'*s* muet dans une foule de mots : *beste* est devenu *bête* ; *chrestien*, *chrétien* ; *posteau*, *poteau*, etc. *Doulx*, *eschole*, *langaige*, *soing*, *roy*, s'écrivent maintenant *doux*, *école*, *langage*, *soin*, *roi*. En 1762, *chymie*, *déthroner*, *paschal*, *phlegme*, *agraffe*, *argille*, *écloirre*, *genouil*, *espatule* subissent à leur tour des transformations.

Depuis Voltaire, *exploit* ne rime plus avec *lisoit*, comme dans les *Plaideurs* ; *lisoit* devient *lisait*. En 1877, la docte Compagnie enlève quelques *h* par-ci, par-là : *rhythme* est aujourd'hui *rythme*, il sera demain *rytme*, et peut-être, si l'on abandonne l'*y* : *ritme*.

1) « Journal des Débats, » 31 janvier 1890. *Notre campagne*, par Louis Havet.

2) *La vie des Mots*, par Arsène Darmesteter, p. 6.

M. Darmesteter, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, a été, avec son éminent collègue, M. Havet, l'un des défenseurs les plus autorisés de la Réforme. La mort est venue le frapper à l'improviste l'an dernier.

Au congrès scolaire de Genève, en 1884, M. Th. Secrétan, directeur du collège d'Aigle, chargé de faire un rapport sur la question de la réforme orthographique, présenta, avec talent, les conclusions suivantes, qui furent adoptées :

1^o Une réforme partielle de l'orthographe française est désirable pour faire disparaître les irrégularités et les contradictions qui la caractérisent aujourd'hui et qui compliquent inutilement l'enseignement ;

2^o Il serait désirable que cette réforme portât, en tout premier lieu, sur quelques-uns des points signalés déjà par M. A. Firmin Didot et dans le programme de la Société néographique suisse et étrangère ;

3^o Une Commission désignée par la Société des instituteurs de la Suisse romande recevra pour mission de se mettre en relations avec toutes les Sociétés françaises, suisses et belges, dont la coopération peut être utile en vue du but à poursuivre, et d'user de tous les moyens qui seront à sa portée pour amener un mouvement de l'opinion publique en ce sens.

Au congrès de Lausanne en 1889, M. Bruttin a proposé à la Société pédagogique romande de s'associer à la pétition de MM. Havet et consorts. Ce vœu a été en partie réalisé, puisque sur la liste des personnes qui ont signé, nous voyons les noms de plusieurs instituteurs et professeurs suisses romands, — entr'autres M. Ed. Raoux, président de la Société néographique suisse et M. le Conseiller d'Etat Clerc, de Neuchâtel ¹⁾. Le mouvement, toutefois, aurait pu être plus général.

C'est à tort que M. Bréal affecte de voir en M. Raoux le représentant actuel de l'école phonétiste. Nous savons que l'honorable professeur est revenu à des idées plus modérées.

En un mot, et pour conclure, l'œuvre à laquelle ont travaillé Appius l'Aveugle, — qui fit écrire aux Romains *auricula* plutôt que *ausicula*, puisqu'on prononçait *auricula*, d'où nous est venu *oreille* et non pas *oseille*, — Ronsard, Baïf, Meygret, Pierre Ramus (la Ramée), l'instituteur marseillais Rambaud, à qui l'on doit l'épellation rationnelle *be, ce, de*, Robert Poisson, l'abbé Dangeau, Domergue, de l'Institut ; Marle, Féline, Alexandre Erdan, Edouard Raoux. A.-F. Didot ²⁾, — le premier des néographes modérés, Louis Havet, Arsène Darmesteter, Francisque Sarcey et bien d'autres ; cette œuvre, disons-nous, continue à marcher, à se développer. Et si la *conscience linguistique* des poètes a des délicatesses que nous ne comprenons guère, nous avons par contre à satisfaire aux exigences de la *conscience réformiste*.

L. MOGEON
Instituteur à Ouchy.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE

M. Mauchain présentait dernièrement à l'examen de la Société pédagogique genevoise trois pupitres de son invention qui ont obtenu la médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889 et dont nous donnons ci-joint un croquis. Le premier, destiné aux écoles de garçons, est construit de façon à permettre à l'élève de travailler debout ou assis. A cet effet, une première table fixe est affectée au travail assis, tandis que deux feuilletes mobiles glissant verticalement dans des rainures pratiquées le long de la partie

1) Voir pour ce qui concerne le Canton de Neuchâtel (en partie), l'*Éducateur* du 1^{er} mars.

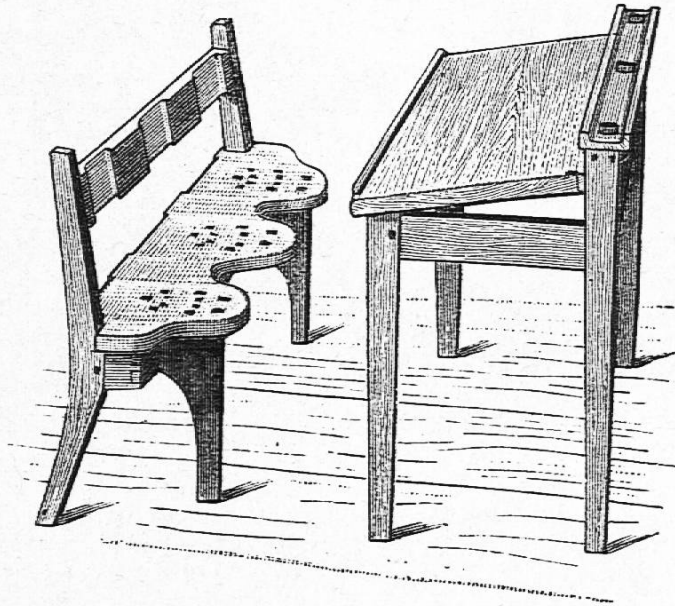
2) M. Ambroise Firmin Didot, auquel on doit un magistral ouvrage sur la Réforme orthographique, proposait 13 réformes en 1867, et passa bientôt après un compromis avec la Société néographique suisse qui en voulait 21.

PUPITRE HYGIÉNIQUE

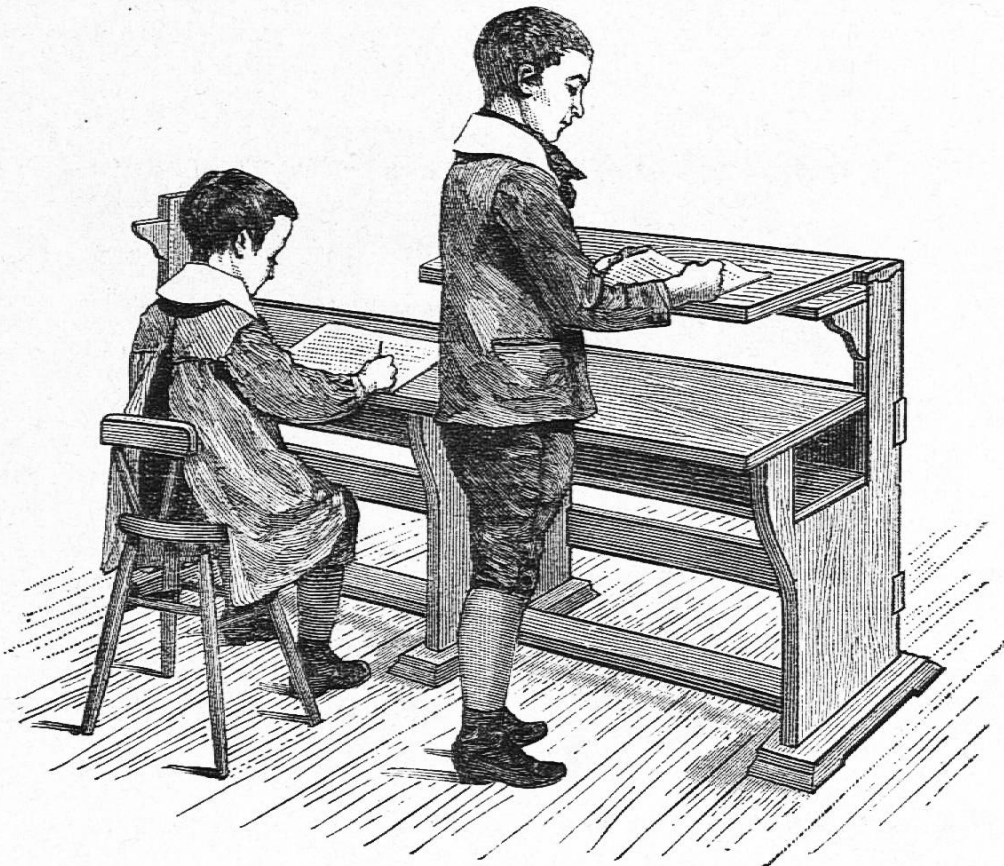
*adopté par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève
recommandé par le Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel*

A. MAUCHAIN, inventeur et fabricant, à Genève

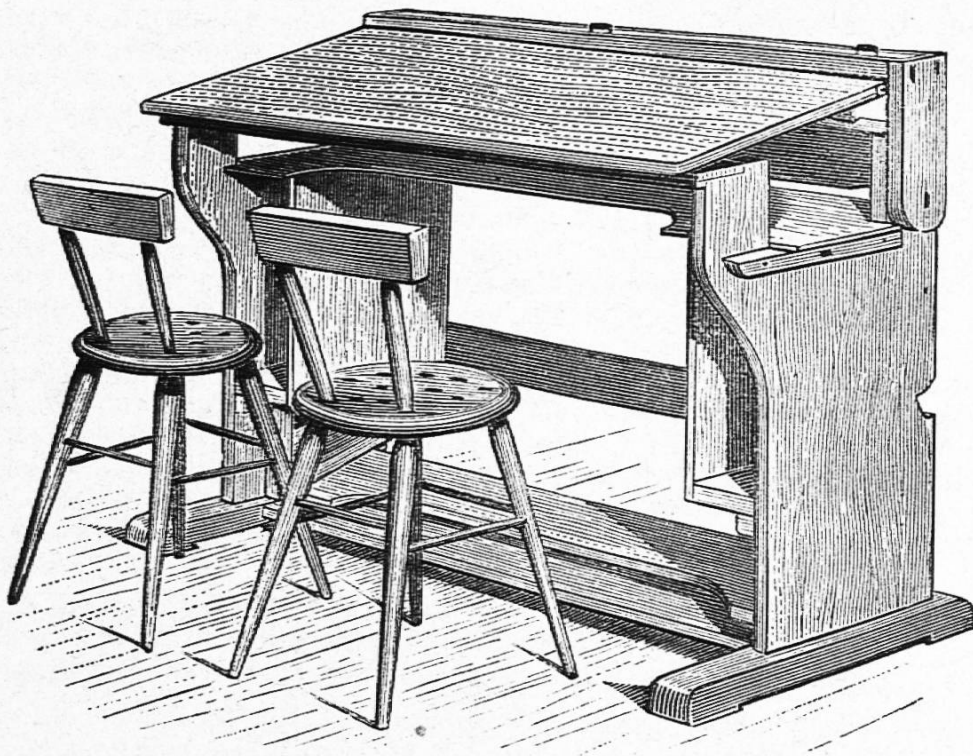
Brevets  702-1800



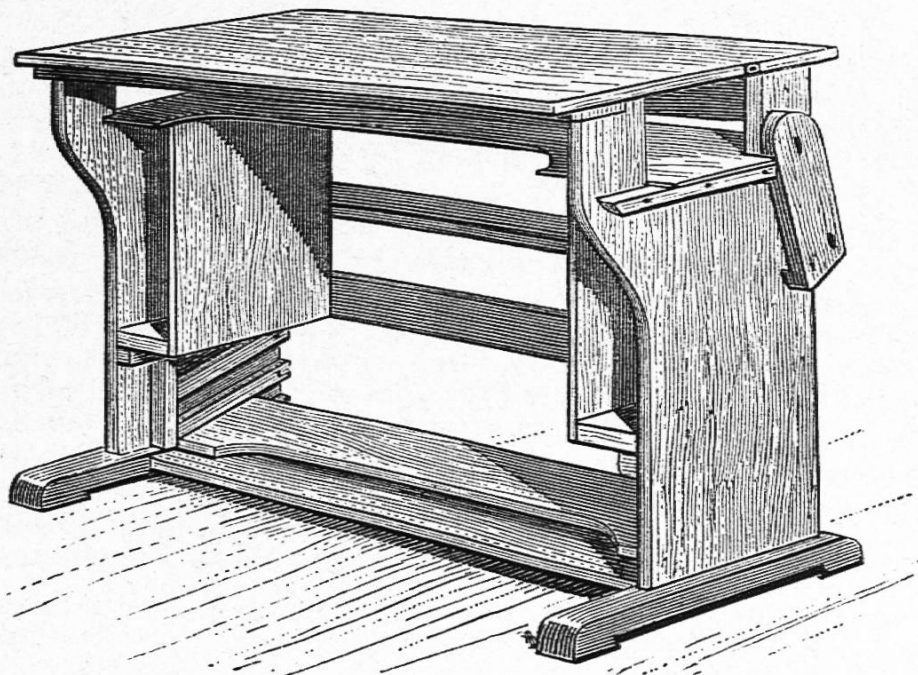
POUR ÉCOLES ENFANTINES



TRAVAIL ASSIS ET DEBOUT



PUPITRE POUR JEUNES FILLES



LE MÊME TRANSFORMÉ EN TABLE HORIZONTALE POUR LA COUPE
ET LES TRAVAUX MANUELS

antérieure du pupitre s'abaissent à une certaine hauteur et viennent s'appuyer sur trois montants à consoles. Ces tablettes, indépendantes l'une de l'autre, adaptées sans l'aide d'aucune vis, ni d'aucun mécanisme compliqué sont très solides et sont réservées pour le travail debout.

Le deuxième modèle, à l'usage des classes de jeunes filles, paraît à première vue, ne présenter aucune différence avec les pupitres en usage actuellement, sauf peut-être quelques perfectionnements. Ainsi, une case placée à l'intérieur des montants peut recevoir le sac ou le portefeuille de l'élève; d'autre part, le marche-pied, au lieu d'être immobile, se fixe à des hauteurs variables, suivant la taille de l'enfant. Mais, en réalité, ce banc est construit en vue d'être transformé à volonté en une table pour la coupe et les travaux manuels. Dans ce but, deux taquets à charnières, qui maintenaient le plateau supérieur dans un plan incliné, lui permettent, en s'abattant, de prendre une position parfaitement horizontale; tandis que la planchette à rainure qui supporte les encriers s'abaisse en avant et vient se loger dans des entailles pratiquées à cet effet. — Ajoutons que, contrairement à l'usage adopté jusqu'ici, ces deux modèles comportent des sièges indépendants du pupitre lui-même.

En ce qui concerne l'usage de ce nouveau mobilier, nous nous bornerons à transcrire le passage suivant extrait d'un rapport présenté à la Société pédagogique dans son assemblée du 14 mai dernier :

« Les principes qui ont présidé à la construction de ces pupitres nous semblent conformes à l'hygiène et à une saine pédagogie.

« Celui qui est destiné aux garçons est muni d'une tablette mobile permettant de faire travailler les élèves debout ou assis. Cette ingénieuse disposition a de nombreux avantages, car elle permet d'apporter de la variété dans la tenue du corps et dans les occupations.

« Nos élèves ne savent généralement pas se tenir debout; ils paraissent, le plus souvent, ne pas trouver dans leurs jambes la force nécessaire pour supporter le poids de leur corps, et, pour peu que vous les teniez quelques instants dans cette situation, vous les voyez bientôt chercher un appui. Le pupitre de M. Mauchain nous permettra de combattre cette faiblesse ou cette paresse.

« D'ailleurs, certains travaux graphiques, le dessin surtout, gagnent à être faits debout. Dans cette posture, la tenue du corps est meilleure, plus normale; les mouvements sont libres et plus dégagés. De plus, les travaux manuels, tels que le pliage, le tissage, le tressage, le cartonnage, le modelage, les ouvrages en fil de fer, etc., pourraient facilement être exécutés sur la tablette supérieure.

« On éviterait de la sorte une salle commune à toutes les classes d'un bâtiment scolaire, avec tous les désagréments qui en résultent.

« Le banc de M. Mauchain présente encore un sérieux avantage; c'est le siège indépendant du pupitre. Au point de vue moral, nous verrons avec joie, introduire dans l'école tout ce qui peut rappeler le foyer domestique, en éloigner tout ce qui peut produire sur l'imagination impressionnable de nos élèves l'effet d'une prison ou d'une caserne.

« Or, le siège de M. Mauchain est un tabouret, c'est presque une chaise qui se place devant le pupitre à la distance que l'on désire. Ces tabourets, de hauteurs différentes, permettront d'asseoir devant des bancs d'un modèle uniforme, des enfants de tailles diverses. »

Quant aux bancs des classes enfantines, il a fait l'objet d'un rapport des plus favorables de la part de Mademoiselle l'Inspectrice des écoles enfantines du canton de Genève.

Disons en terminant, qu'après avoir été mis à l'essai dans de nombreuses classes, et sur les rapports favorables de *tous* les maîtres et maîtresses qui les ont expérimentés, les pupitres de M. Mauchain ont été adoptés par le

Département de l'Instruction publique du Canton de Genève et recommandés par le Département de l'Instruction publique du Canton de Neuchâtel.

* * *

La Société pédagogique genevoise vient de faire une nouvelle et bien sensible perte en la personne de notre très regretté collègue Joseph Perréard, enlevé presque subitement à l'affection de sa famille et de ses amis à l'âge de 35 ans.

Décidément, notre corps enseignant genevois est bien éprouvé depuis quelque temps; voici en effet le dixième décès que nous enregistrons dans l'espace de 18 mois. Nous en sommes à nous demander si la mort prématurée de ces jeunes gens, fauchés presque tous d'une façon inattendue, est un simple fait du hasard ou s'il ne faut pas plutôt l'attribuer à des raisons qu'il serait urgent de connaître.

LOUIS FAVRE.

Nous apprenons le décès de M. Henri Tognetti, régent au collège de Genève et ancien directeur de l'Ecole industrielle.

—*—

VAUD

Inauguration du Monument Pestalozzi. — Voici le Programme de la fête :

Samedi 5 juillet :

- 8 heures. Répétition de la cantate de fête dans le temple d'Yverdon.
8 1/2 heures. Réception des invités. Collation offerte par la Ville, sous la cantine. 10 heures. Formation du cortège, sur la Promenade de la Gare. Parade en ville au son des cloches. 10 1/2 heures. Inauguration du monument sur la Place Pestalozzi comprenant :
- I. Ouverture instrumentale par le Corps de Musique.
 - II. Discours du Président du Comité Pestalozzi.
 - III. Discours du Syndic d'Yverdon.
 - IV. Discours du Chef du département de l'Instruction publique du canton de Vaud.
 - V. Cantate Pestalozzi, pour soli et chœurs; paroles et musique de M. Henri Giroud de Ste-Croix, exécutée par mille chanteurs, avec accompagnement du Corps de Musique d'Yverdon.
- 1 heure. Banquet sous la cantine. Discours officiels. 5 heures. Clôture de la Fête d'inauguration.

Dimanche 6 juillet :

Fête scolaire organisée par les autorités communales d'Yverdon.

Par une circulaire adressée aux autorités scolaires, le Département vaudois de l'Instruction publique annonce qu'il accorde congé le samedi 5 juillet à toutes les classes du canton.

Un autre monument sera élevé ces prochains jours au grand éducateur. La librairie Hachette nous informe en effet qu'elle mettra en vente le 3 juillet un volume consacré à la biographie de Pestalozzi. Cette étude est due à notre compatriote, M. James Guillaume, un des principaux collaborateurs de M. Buisson dans la rédaction du *Dictionnaire de pédagogie*, et l'auteur de l'important article consacré à Pestalozzi dans ce dictionnaire. Nous nous réservons le plaisir de présenter ce livre à nos lecteurs.

E. C.

Nous apprenons le décès de M^{lle} Louise Guignard, qui fut successivement institutrice à l'école de charité, régente à Pully, surveillante et maîtresse de gymnastique à l'école normale des jeunes filles. Elle enseignait en

même temps les ouvrages et fut l'auteur d'un cours de coupe complet dont les personnes compétentes font le plus grand éloge, mais que sa modestie ne lui a pas permis de publier. Douée des meilleurs dons du cœur et de l'intelligence, M^{lle} Guignard a exercé une heureuse influence sur les nombreuses élèves qu'elle a eues pendant les quarante-six années d'un enseignement auquel elle mettait toute son âme.

E. C.



NEUCHATEL

Nous recevons la communication suivante à propos de l'échelle admise pour l'orthographe par le département neuchâtelois de l'instruction publique.

Il est sans doute bien difficile, pour apprécier d'une manière aussi exacte et aussi impartiale que possible l'orthographe d'un élève ou d'une classe, de se servir d'un autre moyen que celui d'une dictée accompagnée d'une échelle. Aussi cette dernière, pour être juste, doit-elle nécessairement être en rapport 1^o avec les difficultés orthographiques renfermées dans le morceau à dicter, 2^o avec le niveau intellectuel de ceux auxquels la dictée est destinée et 3^o avec l'échelle des autres branches de la langue. Dans l'échelle d'orthographe adoptée pour les examens de ce printemps, il semble qu'on n'a pas assez tenu compte de ce dernier point. Aussi mériterait-elle d'être modifiée, car réellement elle est par trop rigoureuse. De plus, elle donne des résultats qui seront dans la plupart des cas en contradiction complète avec ceux des autres branches de la langue, telles que la grammaire, la lecture, la composition. Un élève pourra ainsi n'obtenir que 3, 2 ou 1 pour la dictée et peut-être mériter 8, 9 et 10 pour la grammaire. Cela cadrera bien! L'étranger qui verrait nos tableaux d'examens où se trouveraient de telles anomalies supposerait ou que les examinateurs ont choisi un sujet par trop difficile ou que les élèves n'ont pas été préparés du tout à cet examen. Cette échelle n'est donc pas applicable à nos écoles primaires. N'attache-t-on pas d'ailleurs trop d'importance aux fautes d'orthographe d'usage en les comptant comme des fautes d'orthographe de règle? Cela n'est pas juste, d'autant plus qu'un grand nombre de mots français ont une orthographe différente de celle qu'ils devraient avoir étymologiquement. Pourquoi par exemple *apercevoir* qui s'écrivait autrefois avec 2 *p* n'en prend-il plus qu'un aujourd'hui? N'a-t-il pas été formé comme *apprendre* et pourquoi celui-ci en a-t-il deux alors? Que c'est bizarre! Mais les savants ou ceux qui croient l'être vous répondront: c'est l'usage; réponse facile vraiment. *Honneur* a 2 *n*, ses dérivés n'en ont qu'un. Il y a quelques années on marquait la faute aux candidats qui écrivaient consonance comme dissonance avec un *n*; on ne l'a pas mise pour ceux qui sont venus ensuite; peut-être parmi les premiers s'en est-il trouvé qui ont échoué pour avoir omis un *n* à consonance. A quoi l'obtention d'un diplôme peut tenir! Je cite ces exemples, je pourrais en citer un plus grand nombre; je tiens seulement à mettre le doigt sur la plaie. Il semble qu'on ignore tout ce qu'il y a d'arbitraire dans les mots de notre langue; que de temps vraiment précieux est perdu à cause de cette malheureuse orthographe, temps qui pourrait être si utilement employé dans d'autres domaines de l'enseignement. Il est réellement étonnant, vu le mouvement qui se dessine un peu partout pour la simplification de l'orthographe, qu'on accorde tant de considération à des choses qui auront complètement changé dans quelques années. Tous ceux qui ont fait quelques études philologiques conviendront qu'il y a aussi beaucoup d'arbitraire même dans les règles auxquelles certains mots sont soumis, tels que la formation du pluriel dans quelques substantifs, celle du féminin dans les adjectifs (*muet* fait *muette* et *discret* fait *discrète*), celle des désinences verbales (*appeler* fait *j'appelle* et *épeler* fait *j'épèle* et le substantif de ce dernier fait *épellation*). Quel labyrinthe! D'aucuns désireraient voir réintroduire les anciennes formes verbales, comme étant plus simples, mais je n'irais pas si loin. Il est bien vrai que l'on devrait

écrire *je li, je voi, je fini* comme *je chante*, et par contre *il* ¹⁾ *chantet, il travaillet* au lieu de *il chante, il travaille* comme *il lit, il voit*, etc. Une réforme rationnelle de l'orthographe produirait donc d'heureux résultats, 1° si l'on simplifiait les doubles consonnes; 2° si l'on substituait *ant* à tous les mots qui se terminent par *ent* et qui ont le son *an*, ainsi le *présidant* et non le *président*; *ent* serait toujours muet comme dans *ils président*; 3° en mettant *c* au lieu de *t* quand celui-ci a le son du *c*: *les nocions* et non *les notions*; *t* conserverait sa prononciation comme dans *nous notions*; 4° si le pluriel de tous les substantifs était marqué par la lettre *s*, *le cheval, les chevaux, le bijou, les bijoux*; 5° si l'accent grave remplaçait toujours le redoublement de la consonne quand la terminaison est muette et précédée de *en, el, et*, ainsi *net* ferait au féminin *nète* et *appeler j'appèle*; 6° si le participe passé accompagné du verbe avoir restait toujours invariable.

Enfin, en attendant la réforme orthographique qui s'impose, quoi qu'on en dise, ne vaudrait-il pas mieux adopter une autre échelle, une échelle progressive dans le genre de celle qui suit par exemple, car j'estime que si un élève qui fait une faute connaît mieux l'orthographe que celui qui en fait 5, celui qui en fait 9 la connaît aussi mieux que celui qui en fait 30.

Echelle ancienne	Echelle nouvelle	Echelle progressive ou mixte
Fautes	Fautes	Fautes
0-1 = 10	0 = 10	0 = 10
2-3-4 = 9	1 = 9	1 = 9
5-6-7 = 8	2 = 8	2 = 8
8-9-10 = 7	3 = 7	3-4 = 7
11-12-13 = 6	4 = 6	5-6 = 6
14-15-16 = 5	5 = 5	7-8-9 = 5
17-18-19 = 4	6 = 4	10-11-12 = 4
20-21-22 = 3	7 = 3	13-14-15-16 = 3
23-24-25 = 2	8 = 2	17-18-19-20 = 2
26-27-28 = 1	9 et au-des. = 1	21 et au-des. = 1
au-dessus = 0		

E.-H. GUENOT, instituteur au Landeron.

EXERCICES SCOLAIRES

LANGUE FRANÇAISE

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

On forme beaucoup de noms dérivés ²⁾ avec des verbes:

1° avec le radical. Ex.: le *soupir* de *soupirer*. ³⁾

2° avec l'infinitif. Ex.: le *manger* de *manger*.

3° avec le participe présent. Ex.: le *penchant* de *pencher*.

4° avec le participe passé masculin ou féminin. Ex.: le *fait* de faire, la *découverte* de découvrir.

1) La forme verbale *chante-t-il* n'est pas autre chose qu'un débris de l'ancienne manière d'écrire *il chantet*; le *t* n'est donc pas euphonique comme quelques grammairiens le prétendent, mais bien étymologique.

2) Voir *Elucuteur*, page 144.

3) Il est difficile de savoir dans bien des cas si c'est le nom qui dérive du verbe ou si c'est l'inverse.

Trouvez les substantifs du même radical que les verbes suivants :

- a) Finir, pardonner, bondir, égoutter, tracer, blâmer, dessiner, décliner, tasser, accrocher, raisonner, tapisser, aviser, choquer.
- b) Boire, rire, devoir, savoir, se souvenir, coucher, lever, déjeuner, revoir.
- c) Vivre, mourir, courir, perdre, trancher, lever, servir, commencer, ignorer, monter, surveiller, aspirer, fabriquer.
- d) Recevoir, devoir, poindre, conduire, joindre — penser, durer, assembler, tenir, sortir, aller, entrer, plaindre.

DEVOIR

La fin, le pardon, le bond, l'égout, la trace, le blâme, le dessin, le déclin, le tas, l'accroc, la raison, le tapis, l'avis, le choc. — Le boire, le rire, le devoir, le savoir, le souvenir, le coucher, le lever, le déjeuner, le revoir. — Le vivant, le mourant, le courant, le perdant, le tranchant, le levant, le servant, le commençant, l'ignorant, le montant, le surveillant, l'aspirant, le fabricant. — Le reçu, le dû, le point, le conduit, le joint; la pensée, la durée, l'assemblée, la tenue, la sortie, l'allée, l'entrée, la plainte.

DEGRÉ MOYEN

Trouvez les noms formés des adjectifs suivants auxquels vous ajouterez un des suffixes *esse*, *eur*, *té* ou *ie* qui expriment la qualité.

- a) Fin, large, tendre, sec, adroit, maladroit, allègre, juste, étroit, poli, faible, noble, hardi, délicat, mou.
- b) Large, long, profond, haut, ample, splendide, roux, gros, laid, lent, maigre, fade, épais, raide, frais.
- c) Habile, honnête, infirme, dur, sûr, agile, utile, stérile, vorace, gai, libre, possible, subtil, pervers, cher, fier, cru, monstre.
- d) Barbare, perfide, malade, jaloux, inerte, infâme, fou, vilain, modeste.

DEVOIR

Finesse, largesse, tendresse, sécheresse, adresse, maladresse, allégresse, justesse, étroitesse, politesse, faiblesse, noblesse, hardiesse, délicatesse, mollesse. — Largeur, longueur, profondeur, hauteur, ampleur, splendeur, rousseur, grosseur, laideur, lenteur, maigreur, fadeur, épaisseur, raideur, fraîcheur. — Habileté, honnêteté, infirmité, dureté, sûreté, agilité, utilité, stérilité, voracité, gaîté, liberté, possibilité, subtilité, perversité, cherté, fierté, crudité, monstruosité. — Barbarie, perfidie, maladie, jalousie, inertie, infamie, folie, vilénie, modestie.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Trouvez les noms dérivés des substantifs suivants auxquels vous ajouterez les suffixes *ier*, *aire*, *iste*, *ain*, *ien* ou *ois*. Ces terminaisons expriment généralement la personne qui fait la chose indiquée par le radical; les trois dernières servent aussi et surtout à former les noms des habitants des pays, des villes, etc.

Ier désigne aussi des végétaux ou des réceptacles; il se réduit à *er* après *g*, *ch*, *y* et *ll*.

- a) Charpente, teinture, jardin, lait, serrure, chaudron, hôtel; menu, chapeau, coche, — prune, poire, abricot, noix, amande, olive, datte, châtaigne, pêche, indigo, coing — ruche, glace, prison, cloche, encre, poule.
- b) Note, mission, incendie, bibliothèque, révolution, action, pamphlet, antiquité.
- c) Lampe, bouquin, chimie, dent, fleur, violon, fable, botanique, piano.
- d) Rome, Amérique, Afrique, Mexique, Germanie, rive, monde, écrit, république.

e) Inde, Tyrol, Arménie, Argovie, Alger, paroisse, comédie, théologie, physique.

f) Locle, Fribourg, Berne, Gaule, Hongrie, Carthage, Bavière, bourg, village.

DEVOIR

Charpentier, teinturier, jardinier, laitier, serrurier, chaudronnier, hôtelier, menuisier, chapelier, cocher; prunier, poirier, abricotier, noyer, amandier, olivier, dattier, châtaignier, pêcher, indigotier, cognassier; rucher, glacier, prisonnier, clocher, encrier, poulailler. — Notaire, missionnaire, incendiaire, bibliothécaire, révolutionnaire, actionnaire, pamphlétaire, antiquaire. — Lampiste, bouquiniste, chimiste, dentiste, fleuriste, violoniste, fabuliste, botaniste, pianiste. — Romain, Américain, Africain, Mexicain, Germain, riverain, mondain, écrivain, républicain. — Indien, Tyrolien, Arménien, Argovien, Algérien, paroissien, comédien, théologien, physicien. — Loclois, Fribourgeois, Bernois, Gaulois, Hongrois, Carthaginois, Bavarois, bourgeois, villageois.

NB. On s'assurera que les élèves comprennent bien le sens de tous les mots trouvés.

A. GRANDJEAN.



HISTOIRE

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Programme. — Zurich, Glaris, Zoug et Berne entrent dans la Confédération. — Les soldats d'Enguerrand de Coucy. Sempach.

Gravures. — Le duc Albert et les envoyés de Zoug, composition de J.-S. Hegi. Scène de pillage des soldats d'Enguerrand de Coucy, composition de J. Balmer. Retour des Bernois après la victoire de Fraubrunnen, composition de G. Roux. Bataille de Sempach.

Exercices oraux. — La Confédération augmente en puissance par des alliances successives; Zurich, Glaris, Zoug et Berne demandent et obtiennent leur entrée dans l'union suisse; passer rapidement sur les causes qui amènent ces rapprochements; se borner à quelques citations, particulièrement la réception par Albert d'Autriche des envoyés de Zoug. — La Confédération naissante est subitement attaquée par un nouvel ennemi; le Sire Enguerrand de Coucy avait rassemblé des troupes et s'était approché des portes de Bâle; ses soldats pillards et voleurs ruinent les contrées qu'ils traversent. Les Suisses semblent frappés de stupeur et se tiennent, les uns derrière leurs murailles, les autres dans leurs montagnes. Mais les habitants de l'Entlebuch ne se laissent pas gagner par le découragement général; combat de Buttisholz; le courage revient aux Suisses, victoires d'Anet et de Fraubrunnen. — Bataille de Sempach. — Les Suisses sont en petit nombre, 1300, les nobles poussent des cris de joie, ils se croient déjà victorieux, mais le baron Jean de Hasenbourg leur dit: *L'orgueil n'est bon à rien!* il connaît le courage de leurs ennemis. — Pourtant les Suisses faiblissent, 60 des leurs gisent sur le champ de bataille; tout à coup Arnold Struthan de Winkelried, chevalier d'Unterwald, s'écrie: « *Je vais vous ouvrir un chemin, fidèles et chers confédérés, prenez soin de ma femme et de mes enfants!* » et il embrasse autant de lances ennemies qu'il peut, les enfonce dans sa poitrine et tombe. — La fin de la bataille, mort de Petermann Gundoldingen. — Le monument de Sempach.

Lecture. — Bataille de Sempach par Ph. Bridel et M^e de La Rive (Livre de lecture de F. Renz).

DEGRÉS MOYEN ET SUPÉRIEUR

Programme — Lucerne forme le 4^e Etat de la ligue suisse. — Bataille de Laupen. — Révolution démocratique de Zurich; cette ville entre dans la Confédération. — Nouvelle extension de l'alliance, admission de Glaris, Zoug et Berne.

Leçon. — Rodolphe de Habsbourg s'était montré bienveillant envers Lucerne ainsi que ses successeurs, aussi les bourgeois de cette ville avaient-ils pris plusieurs fois les armes pour accompagner leurs seigneurs contre les Waldstetten. Cependant les relations fréquentes qu'ils avaient avec les habitants des Alpes effrayèrent les ducs d'Autriche qui voulurent élever une barrière entre leurs sujets et les Suisses. Les Lucernois ne se prêtèrent pas à cette fantaisie, de là lutte et entrée de Lucerne dans la Confédération (1332). — Bataille de Laupen (voir degré élémentaire, N^o du 1^{er} juin). — Révolution démocratique de Zurich. A Zurich, le conseil se composait de seigneurs ou de membres de la haute bourgeoisie et mécontentait le petit peuple par des mesures entravant la liberté des corporations. Un conseiller, *Rodolphe Broun*, peu satisfait de ses collègues, pousse le peuple à demander la reddition des comptes; les conseillers, peu en ordre dans les affaires publiques, quittent la ville; à l'instigation de Broun, une assemblée, réunie dans l'église des Cordeliers, dépose le gouvernement et vote une constitution assez démocratique. Lutte armée entre Broun et les conseillers, ruine de Rapperschwyl et entrée de Zurich dans la Confédération, 1^{er} mai 1351. — Siège de Zurich par Albert d'Autriche, combat de Tætswyl, Broun enveloppé par des troupes trois fois plus nombreuses que les siennes, ne songe qu'à sauver sa vie et s'enfuit. Heureusement Roger Manesse, commandant en second, relève le courage des Zurichois et remporte une victoire inespérée. — Les Glaronnais aspirent aussi à la liberté; saisis d'enthousiasme ils battent les Autrichiens au Rüti-Feld (2 février 1352) et sont reçus dans l'alliance. — Les Zougois au contraire sont de fidèles sujets; assiégés par les Suisses, ils envoient un messenger en grande hâte vers le duc pour demander des secours; mais le noble seigneur n'écoute pas une si humble requête, il se contente de dire: Si les Zougois se laissent prendre, je saurai reconquérir leur ville et les punir. Apprenant ces paroles, les Zougois ouvrent les portes de la ville aux bannières des confédérés et se font admettre dans l'alliance (1352). — Second siège de Zurich. — Berne forme le VIII^e Etat de la Confédération (1353). — Troisième siège de Zurich; Charles IV de Luxembourg entraîné par l'Autriche met le siège devant Zurich; Broun fait arborer le drapeau de l'empire (l'aigle noir sur un champ d'or) et se déclare par là sujet de l'empereur; celui-ci ne voulant pas lutter contre des fidèles lève le siège (1354). Trahison et mort de Broun (1360). La Charte des prêtres, les causes qui la firent proclamer (Bruno Broun), ses principales dispositions (1370).

Lecture. — Changement de gouvernement à Zurich (1350). (L. Vulliemin.)
Bataille de Tætswyl (Jean de Muller).

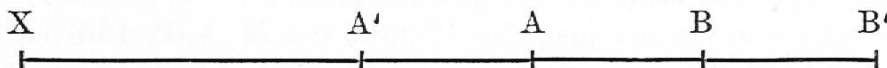
PAUL JAQUET.



Problèmes pour les sociétaires

Solutions du problème n^o 5:

I. Par l'arithmétique:



Supposons que nous portions sur la ligne X B' des longueurs représentant les âges cherchés et que ces longueurs soient X A et X B. Quand j'avais

l'âge que vous avez, j'étais en A et vous en A'. Mais alors, j'avais le double de votre âge, donc $X B$ vaut deux fois $X A'$. Mais comme $A A' = A B$, nous en concluons que $X A' = 2 A B$ et $X B = 4 A B$. C'est-à-dire que l'âge que j'ai vaut quatre fois la différence de nos âges et l'âge que vous avez trois fois cette différence. -- Quand vous aurez l'âge que j'ai, votre âge vaudra quatre fois la différence $A B$ et le mien cinq fois cette même différence.

Nos deux âges ensemble vaudront neuf fois la différence $A B$ et aussi 63 ans.

Donc la différence des âges vaut sept ans; j'ai quatre fois cette différence soit 28 ans, et vous trois fois, soit 21 ans.

Ce qu'il est facile de vérifier.

Ont donné la solution arithmétique :

A. Corbaz, Gingins; une abonnée, Le Locle; Jeanne Blanc, Vufflens.

II. Par l'algèbre :

Soit d la différence des âges; ceux-ci pourront être exprimés par :

$$\text{et} \quad \begin{array}{c} x \\ x - d \end{array}$$

Mais lorsque le plus âgé avait seulement $x - d$ années, le plus jeune avait : $x - 2d$.

D'après la première condition du problème on a :

$$x = 2(x - d)$$

d'où l'on tire :

$$(1) \quad x = 4d$$

D'autre part, quand le plus jeune aura x années, l'aîné aura $x + d$ et alors on aura :

$$x + x + d = 63$$

En substituant à x sa valeur on obtient :

$$\begin{array}{r} 9d = 63 \\ d = 7 \\ x = 4d = 28 \\ x - d = 28 - 7 = 21 \end{array}$$

Ed. BRIAUX, Belmont.

Ont en outre envoyé une solution algébrique :

J. Denis, Plainpalais; A. Corbaz, Gingins; Pidoux-Dumuid, Renens; Plumez, Chevèze; H. Kamm, Lausanne; M. Brocart, Forel; L. Crottaz, Daillens; P.-E. Stucki, Chaux-de-Fonds; E. Gonin, Thonex; Ch. Neuhaus, Sonvillier; Paul Favre, Peseux; un abonné, Delémont; A. Héritier, Auvernier; H. Javet, Môtier-Vully; Le Glaneur, Genève; E.-H. Guenot, Landeron; J. Bertrand, Neuchâtel.

Plusieurs ont pris pour inconnues les deux âges, ce qui donne des équations quelque peu plus compliquées.

Problème N° 6.

On a couvert la surface d'un carré avec des pièces d'argent. Il y a 15 pièces sur chaque côté du carré. L'espace vide que laissent les pièces sur la surface du carré est de 66103 mm². Quel est le diamètre d'une de ces pièces?

Communiqué par M. Paul Favre, à Peseux.

Adresser les solutions jusqu'au 12 juillet, à M. A.-P. Dubois, directeur des Ecoles, au Locle.